

Les comptes rendus des visites effectuées sur le terrain ont fait ressortir que les établissements ont pris en charge les recommandations de la Cour des comptes.

Dans leur majorité, ils ont procédé à la mise en place des commissions d'inventaires et de réforme qui, à l'exception, du C.H.U de Sidi-Bel-Abbès, sont à pied d'oeuvre dans les différentes unités visitées.

Concernant les opérations de réforme, les commissions désignées à cet effet ont déjà procédé à la cession des matériels concernés dans certaines unités (C.H.U Alger-Est-unité de Rouiba).

Dans les autres établissements concernés par ces opérations, les procédures de cession sont en cours (C.H.U de Blida, C.H.U de Constantine et E.H.S Azur-Plage).

Au C.H.U Alger-Centre, les matériels retenus pour la réforme ont été finalement conservés pour les besoins propres de l'établissement.

Eu égard à l'indisponibilité de ce type de matériel sur le marché local et au prix excessif de son acquisition à l'étranger, les gestionnaires ont effectué de nombreux prélèvements d'organes sur certains équipements destinés à la réforme. Les pièces ainsi récupérées vont être montées sur d'autres matériels actuellement en panne.

Cette action va permettre la remise en marche de nombreux équipements médicaux.

Enfin, de nombreux établissements ont mis en place des structures internes avec les moyens humains et matériels nécessaires pour assurer par eux-mêmes la réparation et la maintenance des équipements médicaux dont ils ont la charge (mise en place d'un atelier et désignation d'un responsable chargé de l'utilisation du matériel à Zmirli ; recrutement d'un ingénieur en électronique et de deux techniciens en maintenance à l'E.H.S Frantz-Fanon ; mise en place d'un programme d'entretien préventif et affectation d'un technicien à cette opération au C.H.U Constantine).

Grâce à ces différentes mesures, de nombreux équipements ont été réparés notamment à l'E.H.S Azur-Plage.

Au C.H.U Blida, les équipements à réparer sont listés ; un programme d'acquisition des pièces de rechange sur le budget A.G.I 1995 a été arrêté pour les équipements dont les pannes sont diagnostiquées.

Pour améliorer la qualité de leurs prestations, certains établissements ont engagé des opérations de renouvellement de leurs matériels médicaux. Les opérations en cours concernent les établissements suivants :

-E.H.S Azur-Plage : cet établissement a bénéficié dans le cadre du programme de réduction des transferts pour soins à l'étranger d'un crédit de paiement de 2.130.000 DA en novembre 1994. Dans le cadre de cette opération, une liste d'appareils et de produits à commander a été dressée conjointement par les gestionnaires et le corps médical. Cette commande notifiée au ministère de la santé a été honorée totalement le 11 avril 1995.

Une opération similaire est programmée sur le budget 1995.

-C.H.U Blida : des opérations planifiées ont été inscrites en vue de l'acquisition d'équipements médicaux pour le centre de transfusion sanguine de Koléa pour les blocs opératoires et pour l'exploration.

Malgré les différentes mesures de redressement, prises pour assurer un fonctionnement normal des équipements médicaux, il subsiste de nombreuses insuffisances au niveau des établissements de Tixeraine, Frantz-Fanon et Azur-Plage.